

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANGDM
SEANCE DU 14 MARS 2019
DELIBERATION RELATIVE AUX COMPTES FINANCIERS DE L'ANNEE 2018
n° 2019-01

Vu le décret n° 2004-1466 du 23 décembre 2004, portant statut de L'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les comptes financiers « P 174 » et « ASS » établis par l'agent comptable, visés par l'ordonnateur, remis au Conseil d'Administration et présentés en séance,

Après avoir entendu l'agent comptable et le certificateur des comptes, le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs décide,

Article 1 : Les comptes financiers de l'exercice 2018 "Etat programme 174" et "Action Sanitaire et Sociale" (ASS) sont approuvés.

Article 2 : Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

ETPT sous plafond et ETPT hors plafond

Programme 174 de l'Etat : 137,74 ETPT (139 ETP) sous plafond LFI et 2 ETPT (2 ETP) hors plafond

ASS : 160,71 ETPT (156 ETP) – emplois hors LFI

Selon tableaux n°1 des emplois votés par le CA

Autorisations d'engagement :

Programme 174 de l'Etat : 345 473 117,97€

ASS : 41 638 700,46 €

Selon la répartition indiquée au sein des quatre enveloppes des tableaux budgétaires n° 2 votés par le CA.

Crédits de paiement :

Programme 174 de l'Etat : 349 672 963,13 €

ASS : 41 544 332,73 €

Selon la répartition indiquée au sein des quatre enveloppes des tableaux budgétaire n° 2 votés par le CA.

Recettes :

Programme 174 de l'Etat : 347 672 585,51 €

ASS : 41 663 479,89 €

Selon la répartition indiquée au sein des catégories de recettes des tableaux budgétaire n° 2 votés par le CA

Solde budgétaire :

Programme 174 de l'Etat : - 2 000 377,62 €

ASS : + 119 147,16 €

Selon montants indiqués dans les tableaux n°2

Variation de trésorerie :

Programme 174 de l'Etat : + 2 206 159,86 €

ASS : + 862 718,14 €

Selon tableaux n°4 d'équilibre financier votés par le CA

Résultat patrimonial :

Programme 174 de l'Etat : - 8 629 627,81 €

ASS : 0 €

Selon tableaux de situation patrimoniale n°6 votés par le CA

Capacité d'autofinancement :

Programme 174 de l'Etat : - 14 814 794,64 €

ASS : 161 206,32 €

Selon tableaux de situation patrimoniale n°6 votés par le CA

Variation du fonds de roulement :

Programme 174 de l'Etat : + 452 452,17 €

ASS : + 86 960,02 €

Selon tableaux de situation patrimoniale n°6 votés par le CA

Article 3 : Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat déficitaire du compte financier "Etat programme 174" à hauteur de 8 629 627,81 € en report à nouveau.

Les tableaux budgétaires approuvés par le Conseil d'Administration (emplois, autorisations budgétaires, équilibres financiers et situations patrimoniales) ainsi que les états financiers (bilans, comptes de résultat et annexes) du compte financier "Etat programme 174" et du compte financier "ASS", ainsi que les rapports de gestion, sont annexés à la présente délibération.

A Paris, le 14 mars 2019

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel REGEREAU